

Internet et la démocratie

Internet et la démocratie

Un quart des foyers français a un ordinateur, 23% des Français disposent d'un accès à internet (domicile ou bureau).

96% des ordinateurs connectés à internet sont situés dans les pays au revenu le plus élevé, où ne vivent que 16% de la population mondiale. Il y a plus d'ordinateurs dans la ville de New York que sur l'ensemble du continent africain.

Définition, enjeux et débats

L'internet est un réseau de réseaux qui par l'intermédiaire d'un langage universel fait communiquer tous les objets utilisant le numérique.

Outil de communication et de mise à disposition de l'information.

Fossé numérique : l'usage d'internet est corrélé avec les niveaux de revenu, de diplôme, d'âge, d'intégration sociale et économique.

L'internet : un instrument d'amélioration des fonctionnements démocratiques et un vecteur d'invention de nouvelles formes de participation et de mobilisation politiques. Est-il un lieu nouveau pour le débat public?

Utilisation intense d'internet par les associations, les mouvements de citoyens permet à des courants de pensée de se fédérer très rapidement. Il leur assure une logistique et leur donne les moyens d'exister à un coût dérisoire et avec une très grande rapidité.

Pourrait-il redynamiser la démocratie, favoriser la participation de tous les citoyens et les échanges avec les élus ou les partis?

Ne nuirait-il pas à la réflexion en profondeur? Ne favoriserait-il pas trop l'immédiateté de la décision?

L'e-démocratie (démocratie électronique directe et en continu) est-elle un idéal démocratique? Signifie-t-elle plus de démocratie pour tous?

L'internet est-il l'occasion pour les pays pauvres de " sauter une étape du développement ", d'atteindre plus vite des objectifs vitaux (éducation, soins de santé ...) et des formes de gouvernement plus démocratiques?

Est-il porteur de nouvelles inégalités? Les pays en voie de développement ne resteront-ils pas à l'écart : utiliser internet, outre les aspects matériels et financiers, implique de maîtriser la lecture et l'écriture. Internet n'est-il pas un nouveau facteur d'exclusion de la citoyenneté pour les plus défavorisés?

L'internet peut-il faire peser des menaces sur la démocratie (utilisation des cookies, contrôle de l'usage d'internet par des autorités gouvernementales, respect des données individuelles, propagation de thèses hostiles à la démocratie, de rumeurs, manipulation des opinions publiques, ...)?

L'internet doit-il être contrôlé par l'établissement de règles juridiques?

Dispositif réglementaire et acteurs publics

Dispositif législatif et réglementaire

Loi du 6 janvier 1978 "informatique et liberté"(mais projet de loi qui la réforme adopté par l'Assemblée nationale le 30/01/02).

Loi du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.

Les acteurs publics

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Forum des droits de l'internet.

Repères

Projet de loi sur la société de l'information déposé
à l'Assemblée nationale en juin 2001.

Projet de loi sur la protection des données personnelles et de la vie
privée déposé à l'Assemblée nationale en
juillet 2001.